



Règlement de Consultation RC

Appel d'offres ouvert, Marché passé selon une procédure formalisée (Articles L2124-2, Article R2124-2), Code de la commande publique

Prestation de nettoyage des bâtiments de l'Ecole Nationale des Sports de Montagne site Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme Chamonix

**Date limite de réception des offres :
01/08/2025 à 17h00**

SOMMAIRE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR	3
Nom et adresse de l'acheteur public	3
Représentant	3
2. OBJET DU MARCHE	3
3. TYPE DE MARCHE	3
Mode de passation	3
Allotissement	3
Lieu d'exécution des prestations	3
4. DUREE DU MARCHE	3
5. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DCE	3
Retrait du DCE	3
Composition du DCE	4
Modification de détails du DCE	4
Visite de site obligatoire	4
6. DEPOT DES PLIS ET CONTENU DU DOSSIER	4
Transmission du pli	4
Conditions	5
Contenu du dossier de candidature	5
7. ATTRIBUTION DES MARCHES	6
Critères jugés	6
Attribution	7
DDocuments à fournir par le titulaire du marché	7
8. DATE DE DEMARRAGE DU MARCHE	7
9. INFORMATION COMPLEMENTAIRE	7
10. TRIBUNAL COMPETENT	7

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC

Ecole nationale des sports de montagne – ENSM site ENSA
35, route du Bouchet
74 401 Chamonix Cedex
Tel : 04 50 55 31 00

REPRESENTANT

BRISSAUD Manuel, directeur général de l'ENSM et directeur du site ENSA

2. OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la prestation de nettoyage des bâtiments de l'Ecole Nationale des Sports de Montagne situés sur le site de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme.

3. TYPE DE MARCHE

MODE DE PASSATION

Le présent marché est un appel d'offres ouvert en Procédure adaptée – Marchés passés selon – MAPA (L2123-1, R2123-1 à R2123-8), Code de la commande publique, portant sur un marché de service et de fournitures.

ALLOTISSEMENT

Le marché est composé d'un unique lot.

LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

ENSA – 35 route du Bouchet – 74101 Chamonix

4. DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une **période initiale de 1 an à compter de la notification du marché.**

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans soit 4 ans avec la durée initiale.

5. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DCE

RETRAIT DU DCE

Les documents sont obtenus prioritairement par téléchargement sur le site internet :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

En cas de difficulté, le DCE peut être demandé à jenny.wong@ensm.sports.gouv.fr.

COMPOSITION DU DCE

Le DCE contient les pièces suivantes :

Il comprend :

- ✓ Le règlement de la consultation (RC)
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- ✓ L'acte d'engagement (AE)
- ✓ Le bordereau de prix unitaire (BPU) ainsi que de devis quantitatif estimatif (DQE)
- ✓ Le DUME

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés fournitures courantes et services n'est pas communiqué. Il est cependant réputé connu des candidats dans sa dernière version consultable sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043310341>

MODIFICATION DE DETAILS DU DCE

L'ENSA se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver de réclamation à ce sujet.

VISITE DE SITE OBLIGATOIRE

La visite des locaux sera organisée sur demande auprès de
sylvie.lecroart@ensm.sports.gouv.fr

6. DEPOT DES PLIS ET CONTENU DU DOSSIER

TRANSMISSION DU PLI

Les candidats peuvent transmettre leurs plis par voie électronique sur le site
<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Un envoi courrier peut être effectué avec la mention :

MARCHE PUBLIC

Offre pour le marché de prestation de nettoyage des bâtiments site ENSA

NOM DE L'ENTREPRISE

ENSM
Jenny WONG
35, route du Bouchet
74401 CHAMONIX

NE PAS OUVRIR

La date et l'heure limites de réception d'un pli est au plus tard :

Le 01/08/2025 à 17H00

CONDITIONS

La langue utilisée pour présenter les offres est le français.

L'offre financière est libellée en euro.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra contenir les éléments décrits ci-dessous :

ELEMENTS DE CANDIDATURE

- ✓ La **lettre de candidature** (**DC1**) téléchargeable sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- ✓ Un document justifiant les **pouvoirs de la personne habilitée** à engager le candidat
- ✓ Une copie du **certificat justifiant une assurance** des risques professionnels pertinents en cours de validité
- ✓ **Les bilans** ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années
- ✓ **La déclaration du candidat** individuel ou du membre du groupement (**DC2**) téléchargeable sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Ces documents peuvent être remplacés par le DUME annexé au DCE.

ELEMENTS DE L'OFFRE

Un projet de marché comprenant :

- ✓ **L'acte d'engagement** (AE) daté et signé
- ✓ Le **règlement de consultation** (RC) signé
- ✓ Le **cahier des clauses administratives particulières** (CCAP) signé
- ✓ Le **cahier des clauses techniques particulières** (CCTP) signé

- ✓ Le **Bordereau des Prix Unitaires** (BPU) ainsi que le **Devis Quantitatif Estimatif** (DQE) en HT et TTC complétés, datés et signés
- ✓ Un **mémoire technique** présentant dans le détail :
 - L'**organisation** en termes de moyens humains prévue pour le pilotage du marché
 - La **présentation des moyens humains** mis à disposition de l'école (compétences, diplômes, formations, gestion de l'absentéisme, gestion des imprévus ...)

Le mémoire est obligatoire sous peine de nullité de l'offre.

Le délai minimum de validité des offres est de **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

7. ATTRIBUTION DES MARCHES

Le pouvoir adjudicateur se réserve la **possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre**. Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables, les autres offres sont triées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue. Pour attribuer le marché, le pouvoir adjudicateur retient l'offre la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues pour les marchés à procédure formalisée et donnera lieu à un classement des offres.

CRITERES JUGES

Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1. Valeur technique	60 points
2. Prix des prestations	40 points

Critère n°1 : Valeur technique appréciée à partir des sous-critères suivants (notée sur 60 points) :

- ✓ L'organisation en termes de moyens humains prévue pour le pilotage du marché
- ✓ La présentation des moyens humains mis à disposition de l'établissement
- ✓ La clause sociale d'aide à l'insertion professionnelle des publics prioritaires en application de l'article L3111-1 du Code de la commande publique
- ✓ La réactivité de l'entreprise en cas d'urgence

Critère n°2 (pondération 40 points) : Prix apprécié au regard des prix unitaires du B.P.U

notes attribuées selon la formule suivante : (moins disant / candidat) x pondération

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

ATTRIBUTION

Après attribution, le pouvoir adjudicateur vérifie que l'attributaire répond aux conditions préalables à la signature du marché. Il avise alors par écrit les candidats non retenus et, après transmission au représentant de l'Etat des pièces nécessaires à l'exercice de son contrôle, notifie le marché à l'attributaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE TITULAIRE DU MARCHE

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve de la production, dans un délai de 8 jours suivant l'envoi de la demande du pouvoir adjudicateur, des documents énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents. Ces documents peuvent avoir été fournis lors de la transmission du pli :

- ✓ RIB
- ✓ KBIS
- ✓ Attestation d'assurance
- ✓ Attestation de régularité fiscale
- ✓ Attestation semestrielle sociale (URSAFF ou autre)

8. DATE DE DEMARRAGE DU MARCHE

Le démarrage du marché est fixé au **01/01/2026**.

9. INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Contacter jenny.wong@ensm.sports.gouv.fr pour les informations d'ordre administrative.

Contacter sylvie.lecroart@ensm.sports.gouv.fr pour les informations logistiques.

10. TRIBUNAL COMPETENT

Si un différend survenait à l'occasion de l'exécution du présent marché, les parties s'efforcent de le régler à l'amiable.

En cas de litige, le tribunal compétent est :

Tribunal administratif de Grenoble
2, place de Verdun
BP 1135
38 022 Grenoble cedex